déconseillé les manifestations dans la rue.

La sortie s'est effectuée par groupes et dans bruit.

A SAINT-ETIENNE, M. Merrheim, de la Confédération du Travail, a pris la parole à la Bourse du Travail.

La réunion a voté un ordre du jour blâmant la conduite du gouvernement contre les syndicats de fonctionnaires.

A L'ÉTRANGER

A ROME

Les socialistes, guidés par Ferri, ont forcé le cordon militaire et malgré la défense ils ont tenu un meeting au Jardin Botanique.

Après différents discours, les manifestants sont rentrés en ville, ils ont été dispersés par la police. Il n'y a pas eu d'incident grave.

M. Maxime Gorki, qui devait présider la réunion, a été retenu à Capri par la fièvre.

EN ALLEMAGNE

A Berlin, la fête du 1er Mai est observée par la généralité des ouvriers.

Les ouvriers du bâtiment ont complètement abandonné le travail sur tous les chantiers de la capitale, bien que les entrepreneurs aient annoncé que les ouvriers qui chômeraient aujourd'hui ne seraient pas réembauchés avant le 6 courant.

A Metz, un cortège comprenant plus de 1.000 ouvriers a traversé les principales rues de la ville. L'ordre n'a pas été troublé.

EN BELGIQUE

A Bruxelles, la journée s'est passée sans incident.

Les mineurs du Nord de la Belgique ont fêté de 1er Mai, mais tout s'est passé tranquillement.

EN AUTRICHE ET EN ESPAGNE

A Vienne, il y a eu plusieurs réunions corporatives qui se sont passées dans le plus grand calme.

A Madrid, des groupes d'ouvriers ont parcouru la ville. Aucun incident ne s'est produit.

× × ×

Dans la Région

A LILLE

Le cortège. — Glorieux fait d'armes d'un commissaire et de huit agents. — A la Mairie, une leçon de bonne tenue aux ouvriers. — Les banquets, les concerts.

Malgré un temps épouvantable, plus de quinze cents citoyennes et citoyens étaient massés, dès 10 heures du matin, dans la grande salle et les couloirs de l'Hôtel des Syndicats. Affligés pour la circonstance d'une fâcheuse myopie, nos confrères ne virent guère que six cents manifestants, nous ne pouvons que leur conseiller une visite à l'oculiste, elle s'impose pour qu'on ne puisse douter de leur bonne foi.

A 10 heures, St-Venant, qu'entourent les secrétaires de tous les syndicats locaux, commente dans la garnde salle les revendications qui vont être présentées.

Le cortège ne stationnera pas cette année à la Préfecture, le Préfet ne pouvant que prendre acte du dépôt du cahier de revendications, la Fédération a décidé que, pour épargner cette corvée à M. Vincent, elle déposerait entre les mains du concierge et sous pli fermé, le manifeste qui est lu d'habitude.

A dix heures et demie le cortège se met en route ; *en tête les conseillers municipaux* socialistes, les secrétaires des syndicats, les membres ouvriers du Conseil des prud'hommes, puis les chômeurs de toutes corporations, parmi lesquels se remarquent, l'églantine au corsage ou à la boutonnière, les ouvrières et ouvriers des tabacs, les terrassiers grévistes précédés d'une pancarte, *les ouvrières et ouvriers des filatures* également en grève.

La pluie ne discontinue pas et les parapluies protègent imparfaitement de la pluie qui fouette en rafales.

Le programme arrêté pour la préfecture est exécuté fidèlement. Le cortège en fait le tour et gagne la rue de Béthune par la place Richebé.

UN INCIDENT

Lorsque la tête du cortège arrive place de Béthune, les sifflets, les hou ! hou ! énergiques éclatent de toutes parts.

Au 1er étage de l'estaminet Frédéric Dejonghe, place de Béthune, un brigadier de *police et 5 ou 6 agents font des efforts inouïs* pour arracher de la fenêtre un drapeau rouge tourmenté par le vent.

N'étaient les exhortations au calme que les militants font entendre aussitôt, l'incident eut pu mal tourner.

On ne tarde pas à connaître les détails de ce glorieux exploit où se distinguèrent le commissaire du 1er arrondissement, le brigadier Marcels et leur peloton.

Le matin, le citoyen Dejonghe recevait avis de M. Langevin, commissaire, que l'emblème qu'il arborait, dépourvu d'inscription et de cocarde, n'était pas réglementaire. Il y ajoutait aussitôt ce qui lui manquait pour devenir orthodoxe : une cocarde tricolore et l'inscription « Les Amis du 1er Mai ».

Quelque temps après, nouvelle visite du commissaire et sommation de retirer le drapeau. Dejonghe fit observer qu'il avait exécuté les prescriptions de la police et que dès lors son drapeau continuerait à flotter.

Le commissaire est un grand personnage qu'il ne faut pas contredire et le souci de son avancement lui impose la nécessité de se distinguer. Bien que le prétexte fut mauvais, il résolut d'en profiter et de se hisser jusqu'à la notoriété.

Il revenait quelques minutes plus tard avec son armée valeureuse et impatiente de grandes choses ; Dejonghe s'opposant à l'entrée dans son domicile d'un fonctionnaire sans écharpe et sans mandat, fut bousculé maintenu de force pendant que les policiers, moins bouillants la nuit contre les apaches, emportaient la position et le trophée, but de leur glorieuse expédition.

Ainsi donc, il est établi que c'est la fantaisie de M. le commissaire Langevin qui fait loi, elle est plus forte que le droit et la loi écrite. M. le commissaire a sauvé le Capitole, l'ordre et la société. Son Excellence M. Clémenceau, premier FLIC de France et de Navarre, ne peut manquer de récompenser le commissaire et son équipe.

A LA MAIRIE

Dédaignant cet incident, qui sera le seul de la journée, le cortège se rend à la Mairie.

M. le Maire, comme par hasard, n'est pas arrivé. La délégation attend dans le couloir, parlemente, mais enfin le voici.

Les délégués sont introduits dans le grand cabinet. Le cigare à la bouche, les mains dans les poches, l'air ennuyé et détaché des choses d'ici bas (sans doute pour montrer à ses électeurs les manières de la bonne société), M. Ch. Delesalle écoute la lecture des revendications : 1° La journée de huit heures ; 2° Extension du droit syndical aux employés de l'Etat, du département et de la commune ; 3° Extension prud'homale pour les employés de l'Etat et l'agriculteur ; 4° Le 1er mai est le jour de la fête du travail ; 5° Application dans son intégralité de la loi sur le repos hebdomadaire ; 6° Surveillance et protection des apprentis par les corporations ; 7° Fixation chaque année d'un minimum de salaire, en rapport avec le prix des denrées ; 8° Interdiction aux patrons d'employer à un salaire inférieur des ouvriers étrangers ; 9° Retraites ouvrières sans versement pour le travailleur et par la répartition immédiate ; 10° Suppression des règlements d'atelier établis par les patrons, interdiction des amendes et retenues de salaire, comme pénalité ; 11° Dans le but de fournir du travail aux chômeurs, démantèlement de la ville ; 12° Gestion exclusive par les ouvriers des caisses ouvrières de secours mutuels de prévoyance.

M. le maire, en déclarant qu'il les transmettra aux pouvoirs publics et que, sur la demande de Saint-Venant, il les soumettra au Conseil municipal, dit que dans l'ensemble il n'y a guère que le repos hebdomadaire qui soit de sa compétence directe.

Le citoyen Philippe, secrétaire général du Syndicat des employés, saisit la balle au bond.

« *Je suis heureux, dit-il, de constater que* vous êtes décidé à faire appliquer intégralement le repos hebdomadaire. Nous vous rappelons que vous avez la faculté d'appliquer le repos hebdomadaire, en ne vous servant pas de l'article 5.

Ce n'est pas un reproche que je veux vous faire, mais lorsque des membres du Syndicat patronal de Lille sont venus vous trouver à propos de la Noël et des fêtes de la nouvelle année, vous avez accordé une dérogation et vous avez considéré ces jours comme des fêtes locales. Or, vous savez très bien qu'il ne s'agissait pas de fêtes locales. Nous serions heureux de constater à l'avenir que, puisque vos déclarations concluent à l'application du repos hebdomadaire, vous vous serviez de cet article 5, non pas contre *les employés mais contre les patrons*, car si vous commencez à accorder des dérogations, le repos hebdomaire n'existera plus en fait.

On est venu vous trouver à l'occasion des *fêtes des Rameaux et de Pâques. Vous avez* fait à la délégation du Syndicat des employés les mêmes déclarations que vous venez de nous faire et quelle ne fut pas notre surprise quand huit jours après vous preniez un arrêté absolument en contradiction avec vos déclarations. Vous comprenez que le Syndicat des employés et toutes les corporations intéressées à l'application de la loi ont été désagréablement surpris. Ils ne pouvaient pas penser un moment que vos actes auraient donné un démenti à vos déclarations.

Vous me permettrez d'être l'interprète auprès des syndicats pour leur dire que vous êtes partisan du repos hebdomadaire appliqué intégralement et que dorénavant vos déclarations se mettront en conformité avec vos actes. »

Pris au trébuchet, M. le maire s'en dégage rapidement : « Je ne veux pas, dit-il, prendre d'engagements formels vis-à-vis de vous, je suis un ferme partisan du repos, mais à côté des intérêts des employés il y a ceux des patrons qui sont aussi intéressants. »

Et dans une longue discussion qui suit, M. Ch. Delesalle montre bien où vont ses préférences et de quel côté penche son cœur ami des patrons, puisque... ils ne se mangent pas entr'eux...

Les *délégués des jardiniers* et ouvriers municipaux, Degeyter pour les terrassiers, Masson pour les typographes, développent ensuite leurs revendications particulières dans la partie ressortissant de l'administration municipale.

A midi, la réception prend fin.

LES BANQUETS

Les manifestants se dispersent ; les uns vont en famille tâter d'un menu extraordinaire *en l'honneur de la fête, les autres se* rendent aux banquets organisés dans les comités de quartiers et dans le Centre, aux Caves de l'Avenir, rue de Paris, chez J. Desmoutiez, rue du Palais, à Brûle-Maison, rue du Marché-aux-Bêtes, où Philippe fera au dessert une causerie pour les vieux de l'Hospice qui s'y réunissent, etc...

L'après-midi est consacré aux chansons, aux parties de bouchon et de cartes, les plaisirs à la portée de la bourse des militants, pris en commun dans une bonne et sincère fraternité.

A L'ALCAZAR

A sept heures et demie du soir, deux mille *cinq cents personnes emplissent la salle* de l'Alcazar, on est bientôt forcé de consigner les guichets et de refuser l'entrée aux retardataires.

La Jeune Fanfare des Trompettes « Les Travailleurs » ouvre le concert aux applaudissements de l'auditoire.

Puis viennent à leur tour se faire ovationner : la Lyre d'Or, la Jeunesse Socialiste Paul-Bert, MM. Fournier, ténor, Pouille, baryton, Fasseux, comique grime, les frères René et Joseph Saint-Ober dont le succès fut particulièrement *remarquable, les Zi-comards*, duettistes, Mlle Cécile Marcy, une charmante élève du Conservatoire, à laquelle on fit fête et qui le méritait bien. Mlle Dhondt, pianiste, qui s'était dévouée pour l'accompagnement, fut comme d'habitude au-dessus de tout éloge.

Entre les première et seconde parties, le citoyen G. Delory qui préside fait une causerie applaudie sur le Premier Mai. Le citoyen Ed. Delesalle, qui lui succède, félicite les mères de famille qui ont accompagné leur mari et amené leurs enfants à cette fête de la fraternité ouvrière. C'est le devoir des femmes, dit-il, d'inviter leur époux à assister régulièrement aux réunions de son syndicat, de son groupe du Parti ; les femmes socialistes sont aujourd'hui nombreuses et savent aussi bien que les hommes que l'amélioration du sort de la classe ouvrière ne viendra pas du ciel mais sortira des efforts continus et persévérants des ouvriers organisés.

Il fait ensuite l'historique de la fête du Premier Mai depuis la décision du Congrès de Paris qui l'institua comme fête universelle du travail jusqu'à celle d'aujourd'hui.

Nous ne pouvons, faute de place, reproduire le discours du citoyen Delesalle. Il obtint un vif succès et c'est à l'unanimité de l'assemblée que fut ensuite voté l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens réunis à l'Alcazar le 1er mai pour célébrer la fête du travail :

« Considérant que les instituteurs qui font circuler dans le Nord des listes de pétition blâmant les syndicats d'instituteurs portent atteinte à la liberté individuelle de leurs collègues et font preuve d'une intolérance regrettable chez ceux qui doivent instruire les enfants des ouvriers pour en faire des hommes libres et des citoyens conscients ;

« Considérant surtout qu'en portant à la connaissance du public, par la voie des journaux, l'existence de ces listes et le but qu'elles poursuivent, leurs auteurs lancent un véritable défi à tous les travailleurs organisés qui se demandent avec inquiétude si l'enseignement donné à leurs enfants revêt le caractère de neutralité politique qu'il doit avoir ;

« Protestent énergiquement contre des actes aussi répréhensibles, invitent tous les citoyens à s'unir plus étroitement que jamais pour faire aboutir les revendications politiques et économiques des travailleurs organisés et hâter ainsi l'émancipation du prolétariat tout entier.

A « L'UNION DE LILLE »

La salle est archi-comble dès l'ouverture des portes, la vaste salle retentit d'exclamations joyeuses de bambins heureux de pareille fête et qui longtemps encore se rappelleront le Premier Mai comme un coup de soleil féérique dans la tristesse si fréquente, hélas, de l'enfance ouvrière.

Le programme particulièrement bien composé s'exécute dans un ordre parfait qui fait *honneur aux organisateurs.*

La fanfare l'Union ouvre le concert, son exécution montre les progrès constants qu'elle réalise grâce à son dévoué chef, la fantaisie sur *Madame Angot* entr'autres a satisfait au-delà de toute expression plus d'un difficile surpris de trouver, dans une fanfare, un tel fini et une observation parfaite des plus délicates nuances.

MM. Mercier, baryton, Priem, ténor, se taillèrent un joli succès avec des fragments de la *Favorite, Hérodiade, Sigurd*, etc., jeunes, possédant de jolies voix, une belle conscience musicale, ils connaîtront d'autres succès encore.

M. Taillad a fait passer le frisson tantôt celui de l'enthousiasme, tantôt celui de l'effroi sur tout l'auditoire avec son : *Christ en bois, J'ai faim*, etc...

L'archet a voltigé, sous les doigts agiles de MM. Simonet, violoniste, et Sinet, violoncelliste ; en toute sincérité et sans souci de flatteries conventionnelles, disons-leur qu'il n'y a pas que leurs instruments qui ont ri et pleuré.

Mlle J. Verkammen, une rose dans le parterre du décor, une rose qui eut du talent, de la fougue, une voix d'or et beaucoup de talent, interprêta la *Reine de Saba*, bissé, la *Prière* et bien d'autres jolies choses encore.

M. Gally, non inscrit au programme, chanteur des Ambassadeurs, est un artiste de métier et surtout de race, une voix large et sonore, un parfait talent de comédien lui ont conquis tous les auditeurs qui l'iront applaudir au Palais d'Hiver.

Faut-il dire que Lormel fut drôle, qu'il fut fêté, bissé, trissé et que *Lischen et Fritzchen* eut un colossal succès.

Notre camarade Henri Ghesquière, député, fit *une éloquente causerie sur le Premier* Mai et la situation politique.

L'auditoire lui fit une ovation quand avec la fougue éloquente qui est le propre de son caractère, il dit les luttes de notre Parti, les souffrances de la classe ouvrière, ses espoirs en l'avenir et la certitude du triomphe définitif des idées de justice et de fraternité universelles du socialisme.

A une heure, la salle se vidait. La nuit était froide et noire, mais il y avait de la joie dans tous les cœurs.

Le Premier Mai fut à Lille ce qu'il devait être, la fête familiale où tout en proclamant hautement ses désirs, ses volontés, le prolétariat lillois communiait dans une ardente manifestation de l'affection fraternelle qui unit les militants.

A DOUAI

Les corporations portent à la Sous-Préfecture leur liste de revendications. — Un cortège de plus de 3.000 personnes parcourt les rues de Douai au son de l'Internationale chantée par la foule qu'accompagnent 3 musiques. — La Conférence à l'Hippodrome.

Le premier mai a été pour les ouvriers mineurs de l'arrondissement de Douai et les verriers de Dorignies, un jour de chômage général.

A peine a-t-on constaté 5 ou 6 descentes dans quelques fosses. Les ouvriers et ouvrières de l'Etat ont chômé l'après-midi au complet et grand nombre d'ouvriers des autres corporations se sont joints à la belle manifestation.

LES REVENDICATIONS

des ouvriers des établissements militaires des typographes, des mineurs

A deux heures et demie de l'après-midi, les syndicats se rendent à la Sous-Préfecture pour déposer entre les mains de M. Morain, sous-préfet ,leur liste de revendications.

C'est d'abord le personnel civil des établissements militaires, qui réclame la journée de 8 heures ; la fixation à 720 francs de la retraite actuellement de 360 francs, la retraite proportionnelle après 15 ans de service; une pension aux veuves et une pension aux orphelins, avec minimum de 200 francs; le minimum des salaires, 5 fr. 50 pour les ouvriers, 4 fr. 50 pour les manœuvres et usineurs, 2 fr. 50 pour les ouvrières ; qu'après 16 ans de service, ce salaire soit porté à 7 fr. 50 pour les ouvriers, 6 fr. 50 pour les manœuvres et usineurs et 3 fr. 50 pour les ouvrières.

Puis les ouvriers typographes, qui ont formulé leurs réclamations dans la lettre ci-dessous ,adressée au sous-préfet :

« *Douai, le 1er mai 1907.*

Monsieur le Sous-Préfet,

Les membres de la chambre syndicale typographique et lithographique de Douai (82e section), ont l'honneur de vous prier de bien vouloir présenter aux administrations compétentes les queiques revendications ci-dessous :

1° Que dans les adjudications préfectorales ou municipales, relatives aux imprimés, une clause soit insérée au cahier des charges, obligeant les adjudicataires à payer les ouvriers au tarif de la ville.

2° Que les imprimés utilisés dans les sous-préfectures, lycées, collèges, etc., soient faits dans les villes où se trouvent ces établissements.

3° Que la loi sur le repos hebdomadaire soit rigoureusement appliquée.

4° Le Label étant la marque syndicale prouvant que l'imprimeur qui l'emploie n'occupe que des syndiqués, nous demandons que son application soit faite sur tous les imprimés administratifs.

5° Que tous les ouvriers ayant 21 ans, puissent être électeurs prud'hommes et qu'à 25 ans, l'électeur puisse être élu conseiller.

6° Que le Gouvernement appuie de son influence sur le Sénat, pour qu'il active la solution des retraites ouvrières et de l'assurance contre le chômage.

7° Dans le but d'atténuer le chômage, qui provoque la misère chez tant d'ouvriers, que le gouvernement étudie sérieusement la diminution des heures de travail.

8° L'article 1er des décrets Millerand, concernant les travaux des départements ou des communes est ainsi rédigé :

« Les cahiers des charges des marchés des travaux publics ou de fournitures passés au nom des départements ou des communes, par adjudication ou de gré à gré, pourront » contenir des clauses par lesquelles l'entrepreneur s'engagera à observer les conditions suivantes en ce qui concerne la main-d'œuvre de ces travaux ou fournitures, dans les chantiers ou ateliers organisés ou fonctionnant en vue de l'exécution du marché ».

Nous demandons que le mot « pourront » soit remplacé par le mot « devront » ; le mot devront existant d'ailleurs dans les marchés concernant les travaux de l'Etat.

Dans l'espoir que ces quelques revendications obtiendront satisfaction, dans un bref délai, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Pour le Syndicat,
(Signé) : V. VERSCHAVE.

Enfin les ouvriers mineurs remirent la liste de revendications suivantes :

Limitation à deux francs par jour de la retraite, après 25 ans de service sans condition d'âge. La retraite proportionnelle en cas d'invalidité. La loi de 8 heures. Le minimum de salaires. Prud'hommes mineurs. Le droit de représentation dans les commissions de répartition du million des mineurs. La nationalisation des mines. La suppression des fiches d'embauchage. L'application intégrale de la loi sur le repos hebdomadaire. Le suffrage universel en matière économique. Les comités de conciliation et d'arbitrage.

M. le Sous-Préfet a promis aux délégués d'étudier avec la plus grande bienveillance les revendications soumises et de les faire parvenir à l'autorité compétente.

Les ouvriers verriers avaient remis directement à leurs patrons, leur liste de revendications, et les ouvriers boulangers la soumettront incessamment aux pouvoirs publics.

LE CORTEGE

La réception à la Sous-Préfecture terminée, les syndicats, drapeaux ou bannières en tête, se rendent sur la Place Carnot, où doit s'organiser le cortège.

C'est d'abord : La Musique Delval, de Dorignies, puis les citoyens Goniaux, député, Maurice Monier ,secrétaire général du « Réveil du Nord », Escoffier, conseiller municipal de Douai, qu'entourent le comité intersyndical, composé des représentants de tous les syndicats ; puis le syndicat des verriers de Dorignies, drapeau en tête, le syndicat des ouvriers et ouvrières (établissements de l'Etat) drapeau en tête, la musique de Dorignies, le syndicat des ouvriers boulangers et des ouvriers typographes, la musique de Waziers, les sections du syndicat des mineurs de Waziers et de Dorignies avec leurs bannières syndicales et les ouvriers métallurgistes, le tout formant 3.000 personnes.

Les manifestants se mettent alors en route au son de l' « Internationale » et parcourent dans le calme et toute la dignité qui fait la force des travailleurs conscients de leur droit, les rues St-Jacques, de la Madeleine, de Bellain, de Paris, de la Comédie, des Foulons, de la Mairie, la place d'Armes, de la Cuve-d'Or, la place du Barlet pour arriver à l'Hippodrome où doit avoir lieu la conférence.

Jamais de mémoire de Douaisien, on ne v'it une salle aussi garnie.

Tandis que des auditeurs gagnent leur place, la musique massée dans la piste joue l' « Internationale », au milieu des applaudissements de l'Assemblée.

La Conférence

Quand tout le monde est placé et le silence rétabli, le citoyen Biot prend la parole, pour conformément à la loi, ratifier la constitution du bureau choisi par le comité intersyndical, qui a décidé de confier la présidence de cette magnifique réunion au citoyen Goniaux, député de la 1re circonscription de Douai.

Par acclamations et à l'unanimité, la salle ratifie ce choix au milieu d'applaudissements prolongés.

Le citoyen Goniaux remercie alors et prie l'assemblée de bien vouloir lui désigner comme assesseurs, les représentants des syndicats, membres du comité intersyndical qui a organisé la réunion.

ALLOCUTION DE GONIAUX

Le rôle d'un président, dit l'orateur, n'est pas de faire un discours, cependant je manquerais à mon devoir, si je ne vous félicitais pas, de l'entrain que vous avez apporté pour la réussite de cette belle manifestation du 1er mai.

Nous n'aimons pas, en effet, les discours inutiles et les manifestations stériles par leur violence : le sabotage et les coups n'ont pas droit de cité chez nous.

Et si aujourd'hui, nous ne sommes pas inquiétés, ajoute Goniaux, si on a mis à notre disposition l'Hippodrome et une subvention *municipale de 100 fr., c'est grâce à notre* attitude et aussi à la force que nous donne notre union.

Les paroles du citoyen Goniaux sont couvertes d'applaudissements et c'est au milieu de l'enthousiasme général que le président va donner la parole aux citoyens Duval, délégué du syndicat des ouvriers et ouvrières de l'Etat, Lefebvre, délégué du syndicat des boulangers, Verschave, délégué du syndicat des typographes, Castillon délégué de la Fédération des verriers, Biot ,délégué du syndicat des métallurgistes, Quintin, délégué du syndicat des mineurs du Nord, Maurice Monier, publiciste et Escoffier, conseiller municipal de Douai.

Avant de donner la parole aux délégués, le citoyen Goniaux excuse le citoyen Jésupret qui, souffrant, a été obligé de s'abstenir de cette grandiose manifestation.

DECLARATIONS DES DELEGUES

C'est d'abord le citoyen DUVAL qui prend la parole. Il dit que l'Etat doit être le patron modèle, pour cela, il doit écouter et examiner les revendications que lui soumettent ses employés.

Au nom du syndicat des ouvriers et ouvrières de l'Etat qu'il représente, le citoyen Duval donne connaissance des revendications qui ont été remises à M. le sous-préfet et que nous avons énumérées plus haut.

Puis il fait un pressant appel en faveur du syndicat, qui seul peut faire aboutir les améliorations si justement réclamées (Vifs applaudissements).

Le citoyen LEFEBVRE prend alors la parole au nom du syndicat des ouvriers boulangers.

Il est heureux que son syndicat, malgré sa création toute récente, ait tenu à se joindre à la grande famille syndicale. Il fait le procès des patrons qui lors de l'application de la loi sur le repos hebdomadaire ont refusé d'accorder ce droit à leurs employés, et réclame du gouvernement une prompte solution au sujet de la loi sur les retraites ouvrières qui devront être suffisantes pour tous les besoins de l'existence.

Il termine en demandant aux camarades qui ne font pas encore partie du syndicat, de se joindre à leurs collègues, c'est le seul moyen de faire triompher les revendications.

Le citoyen Lefebvre est vigoureusement applaudi.

Le citoyen VERSCHAVE parle ensuite au nom du syndicat des ouvriers typographes. Il demande l'union, puis il donne lecture des revendications de sa corporation que nous avons publiées complètement plus haut (Applaudissements).

Le citoyen CASTILLON, de la Fédération des travailleurs du verre, prend alors la parole.

Il présente aux travailleurs manuels et intellectuels douaisiens le salut fraternel de la Fédération à laquelle il appartient.

Il montre l'œuvre accomplie par son groupement depuis sa formation, il dit combien cette organisation comme toutes celles qui prennent la défense des ouvriers a été combattue par les patrons.

Après avoir dit un mot de la grève de 1900 et des verriers normands qui travaillaient tout juste pour « la croûte et la savate », car le produit de leurs efforts allait à la caisse de l'économat patronal, il décrit l'impossibilité dans laquelle se trouvait l'ouvrier de faire usage librement de son bulletin de vote. En effet, si le lendemain d'une élection celle-ci n'avait pas donné les résultats attendus, les ouvriers signalés comme douteux, étaient lâchement congédiés et le mot d'ordre donné pour qu'ils ne trouvent plus de travail dans aucun établissement.

Les verriers à bouteilles, dit-il, étaient comme au temps des seigneurs, tenus à la dîme, ils devaient fabriquer 108 bouteilles pour cent.

Devifs applaudissements accueillent sa péroraison.

Le citoyen BLOT prend la parole au nom du syndicat des métallurgistes, il ne veut pas tenir longtemps l'auditoire car la réunion s'allonge, et les orateurs qui vont prendre la parole « traiteront, dit-il, mieux que moi ,la question syndicale.

Félicitons-le toujours de la façon dont il s'en est tiré et pour l'admirable appel au syndicat qu'il a adressé aux camarades métallurgistes.

Le citoyen Quintin, secrétaire général-adjoint du syndicat des mineurs du Nord, prend à son tour la parole.

Quintin passe en revue toutes les réclamations dont nous avons donné connaissance plus haut et il le fait avec la compétence *qu'on lui connaît.*

Ses déclarations comme celles de tous les délégués sont vigoureusement applaudies et soulignées par l'exécution de l' « Internationale », jouée par la musique.

DISCOURS DE MAURICE MONIER

L'apparition du citoyen Monier à la tribune est le signal d'applaudissements prolongés.

L'orateur attend la fin de cette manifestation de sympathie avant de prendre la parole et de prononcer un admirable discours.

Reprenant les affirmations apportées par les délégués de syndicats qui viennent de prendre successivement la parole, et notamment celles des citoyens Duval, des établissements militaires et Castillon, de la Fédération nationale des verriers, Maurice Monier montre par de saisissants exemples que les phénomènes sociaux, conséquences des progrès du machinisme et de la concentration capitaliste ne sont pas de chimériques inventions doctrinales, mais de belles et bonnes vérités *scientifiques*.

De l'industrie individuelle nous avons vu la production passer aux immenses sociétés anonymes ; pour marcher rapidement vers le cartel et le trust.

Des mains des petits commerçants nous voyons l'échange passer à l'immense caravansérail « où l'on vend de tout » et à la formidable organisation capitaliste qui inonde les pays ruraux de ses magasins-succursales.

N'est-il pas légitime que, suivant l'exemple des capitalistes les travailleurs se soient groupés, organisés, coalisés même pour la défense de leurs intérêts ?

Et l'orateur, dans un vigoureux mouvement d'éloquence énumère des *exemples pris* sur le vif, si l'on peut dire, et qui soulèvent dans la salle, d'enthousiastes approbations.

Ce sont ensuite les « questions brûlantes » — *comme il les nomme* — que Maurice Monier tient à regarder en face, et sans hésitations.

D'abord le droit syndical des fonctionnaires, légitimé par des précédents indéniables, par une situation sociale inférieure, par un assujettissement qui ne ni la dignité, ni la conscience des travailleurs qui louent leurs services à l'Etat, *ne peuvent accepter* à aucun prix.

Ensuite l'action directe, le « sabotage », les gestes de violence inexcusables qui sont *bien plus les indices d'une organisation* faible et insuffisante que la manifestation d'une force consciente et méthodique.

Les puissants syndicats ouvriers, créés depuis longtemps, ont connu à leurs origines ces heures de violence aveugle ; — puis, devenus forts et nombreux, ils sont rentrés dans la légalité, et ils ont inauguré leurs premières et durables victoires au moyen des armes que la loi leur avait fournies.

Les pacifistes que nous sommes ne peuvent pas être des « saboteurs », ceux qui réclament *l'arbitrage* et la paix entre les nations ne peuvent désirer les conflits violents et stériles.

Parlant enfin du militarisme et du patriotisme, Monier montre l'admirable élan du prolétariat vers la Paix Universelle qui sera son œuvre.

Il déplore l'intervention de l'armée dans les grèves, mais il déclare qu'il ne faut pas oublier, si l'on envisage la question du désarmement, que nous avons, que le Prolétariat Français a un patrimoine de libertés démocratiques à défendre contre les agressions capitalistes et réactionnaires des monarchies étrangères.

« Les socialistes du monde entier, disait

FEUILLETON DU 3 MAI. — N. 24.

Mariage Tragique

GRAND ROMAN

par Henri GERMAIN

PREMIERE PARTIE

VI

Rivales !

— Hélas ! madame, votre appréciation si dure soit-elle, n'est que l'expression de la triste vérité.

J'en ai jugé ainsi, puisque de mon plein gré, j'ai quitté l'homme avec qui j'avais vécu pendant trente ans, naïvement abusée sur son caractère par des apparences de correction et d'insoupçonnable loyauté.

Soyez donc forte moralement des douloureuses confidences que je viens de vous faire.

Appuyez-vous aussi sur le testament de Mlle Bussiares, sur l'expression de ses dernières volontés, et ne craignez pas de soutenir la lutte contre mon mari ; nous serons avec vous.

Personnellement je confie ma petite fille à votre tendresse de femme. Si je m'en rapporte à ce que nous écrivait de vous notre malheureux gendre, lorsqu'il songeait à vous épouser, je crois pouvoir compter sur votre fermeté de caractère, votre délicatesse d'âme et votre loyauté.

Mon fils eût été trop jeune encore pour se charger d'une semblable tâche.

Si Dieu veut me rappeler à lui je mourrai plus tranquille, sachant que ma chère petite Yvonne est placée sous votre protection.

Après avoir dit cela, Mme Dutertre s'arrêta, épuisée, haletante.

Elle renversa la tête sur ses oreillers, plus pâle encore dans le cadre de ses cheveux gris épars.

Maurice, qui l'observait attentivement, s'empressa de lui donner une cuillerée de potion réconfortante, ordonnée par le médecin.

Paule profondément remuée par l'exposé de cette douloureuse situation et par la confession qu'elle venait d'entendre, demeurait silencieuse et réfléchie.

En son esprit surexcité par les récents événements s'affermissait la conviction que Dutertre était bien l'auteur du rapt d'Yvonne.

Peut-être même, Mme Dutertre en savait-elle quelque chose. Mais, par un reste de scrupules pitoyables à l'égard de son mari, n'osait-elle pas lui parler des projets qu'elle aurait pu connaître ou tout au moins soupçonner.

Comment savoir cela, sans révéler à la pauvre femme si affaiblie et si accablée déjà, l'étrange disparition de l'enfant ?

Le hasard vint à son secours, l'obligeant bientôt à prendre une décision.

La malade venait de relever la tête et, de nouveau, lui parlait :

— Comment avez-vous trouvé ma petite-fille lorsque vous l'avez vue ?

— *Mais, bien, très gentille, très douce.*

— Et bien portante ?

— Certes. D'ailleurs, Mme Dupont-Verdier l'a toujours entourée de soins affectueux et dévoués.

— Pourriez-vous me l'amener un jour prochain ?

Je voudrais avoir le bonheur de la voir, de l'embrasser peut-être une dernière fois si je dois quitter cette terre de douleurs.

A cette question, Paule ne put répondre tout de suite ; elle n'osait pas avouer la cruelle vérité.

— Eh bien ! demanda Mme Dutertre en la regardant fixement, vous ne me répondez pas ?

Craignez-vous quelque piège de ma part ? Rassurez-vous ,ni Maurice ni moi ne sommes capables d'aucune mauvaise action.

— Oh ! *j'en suis bien certaine, madame*, se récria Paule avec un élan de sincérité qui parut plaire à la malade. Malheureusement, je ne puis satisfaire à votre légitime demande.

— Pourquoi donc ?

— Je ne sais plus où est Yvonne.

— Vous... ne... savez plus ? articula lentement Mme Dutertre, en martelant chacun de ces mots.

— Hélas ! non, madame.

La pauvre petite a été victime d'une sorte de crime. En l'absence de Mme Dupont-Verdier, intentionnellement attirée au dehors, l'enfant nous a été enlevée.

— Enlevée ? Mais par qui, grand Dieu !

Avez-vous fait des recherches, des démarches ?

— Nous devions les commencer aujourd'hui même.

— Soupçonnez-vous quelqu'un ?

— Oui, peut-être, fit Paule, paraissant hésiter encore à dire toute sa pensée.

— Qui donc ?

— Votre mari.

— Oh ! lui, ce serait infâme.

Et Mme Dutertre, de nouveau suffoquée par l'émotion, dut s'interrompre.

En quels abîmes de lâcheté le baron s'était-il plongé ?

— Madame, dit alors Maurice, permettez-moi d'émettre mon opinion en ceci.

— Volontiers, monsieur.

— Tout d'abord, je me refuse à croire mon père coupable d'une action aussi odieuse.

Cependant, et à tout hasard, je pense que vous auriez dû, dès la première heure, vous adresser à lui, soit pour l'informer simplement et réclamer son aide, soit pour l'interroger.

— C'était mon intention, monsieur, sans l'arrivée de votre lettre pressante, j'aurais déjà vu le baron Dutertre.

Mais le désir exprimé par votre mère, de me voir le plus tôt possible, aussi l'espoir secret d'obtenir ici quelques indications me mettant sur la piste d'Yvonne, m'ont fait reculer cette démarche.

Tandis que Paule parlait, Mme Dutertre, un peu remise, réfléchissait profondément.

— Mais qui donc est venu prendre l'enfant ? demanda-t-elle après un moment de silence.

— Un inconnu, se présentant justement au nom de votre mari.

Puis, en quelques phrases brèves, Paule fit à Mme Dutertre et à son fils le récit détaillé de la façon dont Yvonne avait quitté le domicile de Mme Dupont-Verdier, suivant les dires de l'institutrice.

La malade l'écoutait avec une extrême attention, l'esprit tendu à la recherche d'un indice.

Une idée subite traversa son cerveau.

Pour elle, l'auteur du rapt devait être ce Charly, ce méprisable individu dont le baron avait fait une sorte de complice pour empêcher Georges de Bussiares de se remarier avec Paule Berthier.

N'était-il pas venu, tout récemment, réclamer de Dutertre ses ignobles honoraires, le menaçant, en cas de non-paiement, de divulguer des lettres compromettantes.

Le baron et Charly se trouvaient déjà liés par de vilaines actions communes. Il n'était pas téméraire de supposer un nouvel arrangement entre eux ; arrangement destiné très probablement à assurer au baron les revenus d'Yvonne et à lui permettre de payer le silence de Charly.

Mais formuler une telle accusation devenait grave ; et, pour l'appuyer, pour expliquer l'existence de Charly, il fallait dévoiler à Paule les premières machinations ourdies contre elle-même, au sujet de son mariage.

La révélation de telles bassesses ne devait-elle pas à tout jamais déshonorer Dutertre dans l'esprit de Mme de Bussiares et de Maurice même ?

Mme Dutertre recula devant cette alternative cruelle, par pitié pour son fils et sa petite-fille, par égard pour Paule, et par un reste d'amour-propre personnel inexplicable, mais très humain.

— Je partage l'avis de mon fils, dit-elle seulement, en faisant un effort de volonté pour mentir.

Mon mari ne doit pas, ne peut pas être l'instigateur, ni le complice de ce crime.

Cependant, voyez-le, madame ; peut-être, en présence d'un tel acte, reviendra-t-il à de meilleurs sentiments pour vous, et vous aidera-t-il efficacement dans vos recherches ?

— Je le verrai ce soir même, repartit Paule, en fixant sur la malade un regard aigu qui semblait vouloir fouiller ses pensées secrètes.

Mme Dutertre demeura impassible sous ce regard inquisiteur.

Paule ajouta seulement d'un accent plus froid :

— Je vous tiendrai au courant de mes recherches.

Adieu, madame, je souhaite que vous vous rétablissiez promptement.

Puis elle se leva.

A ce moment, la porte de la chambre fut heurtée légèrement.

Maurice entr'ouvrit aussitôt puis, se reculant surpris, laissa pénétrer dans la pièce une jeune femme de mise très élégante.

— Mademoiselle de Mirecourt, fit-il, tout en avançant avec empressement un siège à la visiteuse.

Il ajouta, présentant Paule :

— Madame veuve de Bussiares.

A ce nom, l'arrivante eut comme un mouvement de recul très vite réprimé cependant.

Et, redressant la tête d'un mouvement altier elle fit peser sur la veuve un regard où se lisaient à la fois de la curiosité, de l'impertinence, et comme de la haine.